



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1011

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Budget primitif 2016 - Révision des autorisations de programme et d'engagement**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1011**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2016 - Révision des autorisations de programme et d'engagement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement, notamment pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le montant des autorisations de programme/autorisations d'engagement peut-être révisé à chaque étape budgétaire.

Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2016

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (498,8 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (502,6 M€).

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes qui permettent de valoriser le patrimoine métropolitain et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole lyonnaise.

Les crédits de paiement 2016 se répartissent de la manière suivante :

- 323,3 M€ pour les projets dont 307,3 M€ pour le budget principal,
- 175,5 M€ pour les opérations récurrentes dont 151,6 M€ pour le budget principal.

Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2016 se répartissent ainsi de la façon suivante :

- 343,3 M€ pour les projets dont 308,7 M€ pour le budget principal,
- 159,3 M€ pour les opérations récurrentes dont 135,6 M€ pour le budget principal.

Ces autorisations de programme nouvelles sont ventilées comme suit entre les différents budgets :

Autorisations de programme nouvelles en €	Budget primitif 2016	
	dépenses	recettes
Budget principal	444 304 595	52 916 587
Budget annexe de l'assainissement	42 971 600	150 000
Budget annexe des eaux	14 894 000	
Budget annexe du réseau de chaleur	350 000	4 144 125
Budget annexe du restaurant administratif	29 000	
Total	502 549 195	57 210 712

Les politiques publiques nécessitant à ce stade des autorisations de programme nouvelles sont les suivantes :

Politiques publiques (tous budgets)	Autorisations de programme nouvelles budget primitif 2016	
	dépenses (€)	recettes (€)
Cohésion territoriale (dont politique de la ville)	22 130 000	8 857 000
Culture	6 931 000	
Cycle de l'eau	45 549 100	
Cycle des déchets	11 235 000	
Développement économique et compétitivité de la Métropole	12 830 000	10 000
Développement urbain	68 464 704	17 793 905
Education	15 820 000	175 000
Enseignement supérieur et recherche	24 389 000	
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	1 776 000	
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	17 250 862	111 667
Fonctionnement de l'institution	21 778 800	150 000
Habitat et logement	68 942 074	6 600 000
Mobilité des biens et des personnes	154 086 127	10 178 315
Politique de l'enfance et de la famille	370 000	
Politique du vieillissement	4 548 028	
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	4 500	
Qualité de vie - santé & environnement - risques	10 891 500	1 989 117
Rayonnement et attractivité de la Métropole	4 009 500	1 001 583
Sport	350 000	
Transition énergétique	676 000	4 144 125
Ville intelligente et politique numérique	10 517 000	6 200 000
Total	502 549 195	57 210 712

Cohésion territoriale

Les opérations récurrentes 2016 représentent 8 M€ de dépenses (8 M€ également en recettes). Elles recouvrent les acquisitions foncières pour compte de tiers. Cette autorisation de programme sera utilisée dans le cadre des préemptions et des opportunités amiables. La Métropole est amenée, en fonction des déclarations d'intention d'aliéner qu'elle reçoit, à exercer son droit de préemption urbain pour le compte des bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales ayant des projets bien définis. La Métropole préempte et cède dans un délai rapproché le bien à la commune ou aux organismes de logement social. Il y a, au final, équilibre entre les dépenses et les recettes. Par ailleurs, 3 projets principaux pourraient bénéficier d'autorisations de programme nouvelles dans le cadre de la politique de la ville : l'opération grand projet de ville (GPV) du plateau de la Duchère à Lyon pour 8,4 M€, la démolition de la résidence Vert Buisson à Villeurbanne pour 1,8 M€ et le centre Saint-Jean quartier du Mens à Villeurbanne pour 1 M€.

Culture

Les opérations récurrentes 2016 représentent 1 M€. Elles recouvrent les travaux liés à la préservation du patrimoine culturel bâti mais également des opérations aussi diverses que la restauration/acquisition de collections archéologiques, l'acquisition d'instruments de musique ou encore de matériel technique et scénique. 5 M€ seraient affectés aux constructions, rénovations ou extensions de grands équipements culturels à définir. La rénovation des loges de Fourvière et la création de nouvelles réserves externes du musée gallo-romain sont également prévues pour près de 1 M€.

Cycle de l'eau

Les opérations récurrentes 2016 représentent 24,2 M€. Elles recouvrent les interventions régulières sur les réseaux d'eau, d'assainissement et les stations d'épuration. On citera également les projets quai Saint Vincent à Lyon (6 M€), la rénovation du chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or (2,6 M€) ou encore la rénovation de la station de relèvement à Grigny (3 M€). 2,6 M€ d'autorisations de programme pourraient être consacrés à différentes stations d'épuration (Villeurbanne, Fontaines sur Saône, Meyzieu, Saint Germain au Mont d'Or). L'opération quai Tilsitt de Chambonnet à Saint Exupéry pourrait bénéficier de 1,4 M€ d'autorisation de programme nouvelle.

Cycle des déchets

Les opérations récurrentes 2016 représentent 8,4 M€. Elles recouvrent le gros entretien de l'usine Lyon-sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds et l'acquisition d'équipements de collecte sélective. Le projet d'amélioration de la déchetterie de la rue Brinon à Villeurbanne pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle à hauteur de 1,7 M€ et celui concernant la déchetterie de Rillieux la Pape de 1 M€.

Développement économique et compétitivité de la Métropole

Au niveau des projets à lancer, on citera, par exemple, la fabrique de l'innovation du campus de Lyon Tech la Doua pour 6,9 M€.

Développement urbain

Les opérations récurrentes 2016 représentent 10 M€. Elles recouvrent les réserves foncières 2016 hors logement social. Ces réserves permettent à la Métropole d'intervenir de manière réactive face à des opportunités d'acquisition. En termes de projets à lancer, on pourra noter le financement des travaux sur le site du Puisoz à Vénissieux (12 M€), l'acquisition de lots de copropriété dans le cadre du projet Part-Dieu (15 M€) et les projets urbains partenariaux (PUP) à Saint Genis Laval, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 7° et Lyon 8° pour près de 12 M€ en dépenses/recettes. Sur la commune de Saint Genis Laval, la tranche 2 du quartier des Barolles pourrait être lancée à hauteur de 2 M€. La zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellanne à Sathonay Camp pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 1,2 M€. L'aménagement de la rive droite du canal de Miribel (Anneau bleu) bénéficierait de 1,5 M€ d'autorisation de programme. La bretelle d'Irigny A450-A7 serait financée à hauteur de 3 M€ d'autorisation de programme. L'opération Carré de Soie secteur Tase pourrait bénéficier de 2,8 M€ d'autorisation de programme nouvelle.

Éducation

Les opérations récurrentes 2016 représentent 8,9 M€. Elles recouvrent principalement les dépenses pour les petits travaux et l'achat de petits équipements dans les collèges. Les autorisations de programme nouvelles liées aux projets seraient affectées aux travaux supérieurs à 200 000 € dans les collèges pour 6,9 M€.

Enseignement supérieur et recherche

18,6 M€ seraient affectés aux opérations du contrat de plan Etat Région (CPER), 5,8 M€ pour le schéma de développement universitaire (SDU).

Espaces naturels, agricoles et fluviaux

Les opérations récurrentes 2016 représentent 1,7 M€. Elles comprennent, notamment, l'achat de petits équipements et des travaux dans les parcs et jardins, les espaces naturels sensibles ou encore des aides directes à l'agriculture.

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public

Les opérations récurrentes 2016 représentent 3 M€. Elles recouvrent, notamment, des dépenses liées aux arbres d'alignement et au matériel de nettoyage. On citera également les projets suivants : 5,4 M€ pour les travaux de la rue Garibaldi, 3,2 M€ pour les travaux de l'Hôtel Dieu, 2,5 M€ pour l'aménagement des Rives de Saône ou encore 1,6 M€ pour la requalification du centre bourg à Albigny sur Saône.

Fonctionnement de l'institution

Les opérations récurrentes 2016 représentent 16,1 M€. Elles recouvrent des dépenses aussi diverses que l'achat de véhicules légers, les interventions sur les bâtiments ou encore la maintenance des systèmes informatiques. Les autorisations de programme nouvelles de projet concernent principalement des projets en matière de développement informatique (4,5 M€).

Habitat et logement

Les opérations récurrentes 2016 représentent 14,2 M€. Il s'agit principalement des réserves foncières consacrées au logement social. Par ailleurs, les aides à la pierre 2016 représentent, en matière de logement social, 24,7 M€ (6,6 M€ de recettes) et, en matière de logement privé, 2,3 M€. 3,1 M€ seraient affectés au financement de l'opération Moncey Voltaire Guillotière à Lyon. 5 M€ financeraient des travaux d'éco-rénovation. Les participations aux Offices publics de l'habitat (OPH) et Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) atteindraient 15,8 M€.

Mobilité des biens et des personnes

Les opérations récurrentes 2016 représentent 59 M€ (4,8 M€ de recettes). Elles recouvrent les dépenses qui sont liées aux actions de proximité en matière de voirie, aux aménagements de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (3,2 M€ de recettes), au fonds d'initiative communale, aux grosses réparations de voirie et aux interventions récurrentes sur les ouvrages d'art et les tunnels. En termes de projets, les travaux de la ligne C3 représenteraient 33,9 M€ et les travaux sur l'A7 19,3 M€. Le plan modes doux mobiliserait 7 M€ de dépenses (4,5 M€ de recettes). La requalification des voiries du centre à Solaize nécessiterait 1,7 M€, celle de la rue Gambetta à Vénissieux 1,5 M€. 1 M€ serait affecté aux travaux du parvis de l'école Salvador Allende à Saint Fons. 1,6 M€ serait nécessaire aux travaux de la rue Mélina Mercouri à Meyzieu. 1,3 M€ financerait les travaux de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny et 1,6 M€ serait consacré à l'opération ligne express de l'Ouest lyonnais à Francheville.

Politique de l'enfance et de la famille

0,4 M€ est prévu en opération récurrente 2016 pour l'entretien de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

Politique du vieillissement

Ces autorisations de programme nouvelles de 4,5 M€ concernent les travaux de mise en sécurité et de modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Protection maternelle et infantile et prévention santé

4 500 € d'autorisation de programme récurrente 2016 sont prévus pour de l'achat de matériel de santé (IDEF).

Qualité de vie, santé et environnement, risques

Les opérations récurrentes 2016 représentent 2,3 M€. Elles recouvrent les dépenses liées aux hydrants et réseaux hydrauliques (systèmes incendie et secours). En termes de projets, 3,3 M€ seraient affectés aux aménagements hydrauliques réalisés par le Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC). 1,1 M€ serait consacré aux aménagements du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or. Le projet résorption des points noirs dans le cadre du plan bruit nécessiterait 3,2 M€ (2 M€ de recettes).

Rayonnement et attractivité de la Métropole

Il s'agit d'autorisations de programme nouvelles qui seraient consacrées à la Cité internationale de la Gastronomie pour un montant de 4 M€ (1 M€ de recettes).

Sport

Le boulodrome de Dardilly pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 0,4 M€.

Transition énergétique

En ce qui concerne les réseaux de chaleur, la finalisation des conditions de reprise des contrats formalisés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour des projets lancés à Vaulx en Velin, conduit à une prévision de recettes de 4,1 M€. De même, 0,4 M€ d'autorisation de programme nouvelle de dépenses pourrait être affecté à la modernisation de la chaufferie de la Duchère à Lyon 9°.

Ville intelligente et politique numérique

Les opérations récurrentes 2016 représentent 1,8 M€. Elles recouvrent principalement des dépenses liées à des projets numériques (notamment la classe.com). En termes de projets à lancer le Pass urbain représenterait 4 M€ (3 M€ de recettes), les capteurs trafic 3 M€ (2,4 M€ de recettes) et le guichet unique 1,3 M€ (0,8 M€ de recettes).

Les autorisations d'engagement ouvertes en 2016

Ce sont 38,8 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 1 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de recettes qui sont inscrites au budget principal en 2016.

Les politiques publiques nécessitant à ce stade des autorisations d'engagement nouvelles sont les suivantes :

Politiques publiques (Budget principal)	Autorisations d'engagement nouvelles BP 2016	
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Cohésion territoriale (dont politique de la ville)	1 445 720	
Éducation	15 432 866	
Habitat et logement	6 019 309	691 288
Insertion et emploi	15 392 999	100 000
Politique du vieillissement	511 000	280 000
Total	38 801 894	1 071 288

Cohésion territoriale

1,4 M€ sera consacré aux subventions versées aux différents acteurs de la gestion urbaine de proximité œuvrant pour la politique de la ville (Communes, Offices HLM, associations, etc.).

Education

La dotation de fonctionnement des collèges publics et privés représente une enveloppe pluriannuelle nouvelle de 14 M€. Par ailleurs, une autorisation d'engagement de 1,1 M€ sera ouverte pour compenser la tarification sociale de la demi-pension des collégiens (lorsque la cantine est gérée en délégation de service public).

Habitat et logement

5,6 M€ seront consacrés au logement social (fonds de solidarité énergie, accompagnement social dans le logement). 0,5 M€ de recettes est prévu au titre des fonds de solidarité énergie.

Insertion et emploi

Les dispositifs d'accompagnement social et professionnel représentent 15,4 M€.

Politique du vieillissement

0,5 M€ en dépenses et 0,3 M€ en recettes sont prévus au titre de conventions passées avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) afin de financer des projets innovants dans le domaine de l'aide aux personnes âgées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Décide :

a) - la révision, pour l'exercice 2016, des autorisations de programme globales en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 444 304 595 €,
. recettes : 52 916 587 € ;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 42 971 600 €,
. recettes : 150 000 € ;

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 14 894 000 € ;

- budget annexe du réseau de chaleur :

. dépenses : 350 000 €,
. recettes : 4 144 125 € ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. dépenses : 29 000 €.

b) - la révision, pour l'exercice 2016, des autorisations d'engagement globales en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 38 801 894 €,
. recettes : 1 071 288 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.